

Argumentaire pour le choix d'une banque de proximité

La Banque Postale était notre banque de proximité. Devant son refus de continuer à gérer nos dépôts, nous devons remplacer cette banque par une autre banque de proximité.

1. Pourquoi une banque de proximité ?

- Déposer des espèces nécessite de les encaisser personnellement et de les remplacer par un chèque ; cela ne pose aucun problème à certains de nos gestionnaires, mais ce n'est pas le cas de tous et nous ne pouvons l'imposer. Il est déjà assez difficile de trouver des gestionnaires de GL.
- Il ne semble pas raisonnable d'imaginer à long terme une collecte des espèces par des adhérents d'autres GL afin de venir les déposer au Crédit Coop à Clermont. Cela va prendre du temps, de l'énergie et c'est une option qui n'est pas viable à long terme. Sans compter des kilomètres qu'il faudra faire en voiture !

2. Laquelle choisir ?

Dans un 1^{er} temps, nous avons pensé au Crédit Agricole, qui est la banque la plus présente après la Banque Postale sur notre territoire. Nous comprenons les arguments de nos camarades qui font valoir son très mauvais classement dans le tableau des banques classées selon leur éthique

- Le tableau de répartition des banques sur le territoire fait apparaître que la suivante est la Caisse d'Épargne, avec plusieurs agences assez bien réparties
- Question éthique, le Crédit Mutuel est mieux placé, mais question pratique, il est mal implanté.
- Quand on cherche un classement des banques éthiques, on trouve (après la NEF et le Crédit Coop, des banques par internet). Elles ne répondent évidemment pas à nos critères de proximité pour le dépôt des espèces.
- La Caisse d'Épargne tient le milieu du tableau, mais c'est seulement le groupement BPCE qui est classé. (Aujourd'hui, crédit coop et caisse d'épargne sont dans le même groupe BPCE).

Nous proposons de recourir à la CE, et d'ouvrir un livret A et un compte courant.

- Il faut savoir que plus de 60% des sommes placées dans les livrets A servent à la construction de logements sociaux.
- La NEF elle-même verse la majeure partie de ses fonds non utilisés pour les prêts sur un fonds à la CE (cf rapport d'activité 2021 :

DÉPÔTS ET PLACEMENTS BANCAIRES
281 M€ (+35%)

DONT :
- 15 M€ AU CRÉDIT COOPÉRATIF
- 262 M€ À LA CAISSE D'ÉPARGNE
RHÔNE-ALPES

rapport complet dans <https://www.lanef.com/wp-content/uploads/2022/04/NEF-003-Rapport-Annuel-2021.pdf>)

3. Comment ?

- Nous quittons le Crédit Coop, qui n'a plus d'utilité
- Toutes les recettes en chèques et espèces sont versées sur le compte courant de la Caisse d'Épargne. Sur le livret A seront versés les chèques et les espèces des conversions (comme avec la banque postale). Les reconversions seront payées à partir du livret A.
- Sur le compte chèque seront versés toutes les cotisations (comme avec la banque postale). Toutes nos dépenses courantes seront faites à partir du compte chèque de la caisse d'épargne.
- On conserve le compte courant de la NEF mais on ne fait aucun mouvement dessus pour les raisons suivantes : nous n'avons ni chéquier ni carte bancaire, le coût des mouvements revient trop cher.
- Livret NEF. Il constitue notre fonds de garantie et reste sans conteste notre banque de dépôt à long terme. Le trésorier vire régulièrement à la Nef les sommes dépassant la réserve nécessaire à la vie de l'association.

4. Quel coût ?

- Pour la NEF : le livret de dépôt est gratuit. Le compte courant ne fonctionnait pas jusqu'à présent et ne coûtait rien. Il fonctionne depuis le mois de mai, avec le test décidé par le Co de début mai. Ce sera donc 12€HT/mois soit 172.80TTC/an, + 0.12% pour chaque débit. Si le fonctionnement proposé est accepté, nous demanderons le retour à l'ancien système de non-fonctionnement de ce compte, si c'est possible, pour éviter ces frais.
- Pour la CE : Les frais de gestion des comptes se montent à 15€TTC par trimestre. Pas de frais de virement ni de commission de mouvement.

Lorsque nous étions à la banque postale, le coût de gestion était de 19,50 €uros par trimestre.

Le crédit coop prend une commission sur les mouvements débiteurs.

Au premier trimestre 2022, la somme des mouvements débiteurs s'élevait à 13 401 €uros, le montant de la commission prise par le crédit coop était inférieur à 24 €uros.

La banque postale nous ayant jetés, nous avons recommencé à faire les reconversions à partir du compte crédit coop.

- Au mois d'avril 2022, la somme des mouvements débiteurs s'élève à 15 847 €uros.
- Au mois de mai 2022, la somme des mouvements débiteurs s'élevait à 36 893 €uros.

Si on prend la même base de calcul que pour le premier trimestre, rien que pour les mois d'avril et de mai, la commission prise par le crédit coop sera supérieure à 94 €uros.

En 2021, la somme de tous les mouvements débiteurs (banque postale et crédit coop) s'élevait à 381 854 €uros (dont 222 036 € de reconversion).

Si on imagine que l'on reste sur les mêmes bases (pas d'augmentation ni de diminution de mouvements débiteurs), si nous n'avons pas une banque de proximité et que tous nos mouvements d'argent se font à partir du compte du

crédit coop, on peut supposer que les commissions payées seront de l'ordre de **683 €** annuels.

Si en plus on fait fonctionner le compte de la NEF, il faudra ajouter 12€HT/mois soit 172.80TTC/an, + 0.12% pour chaque débit.